

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :

**A Cahors**, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 46 fr.  
Six mois ..... 24 fr.  
Trois mois ..... 13 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 15 et se paie d'avance.

**PRIX DES INSERTIONS :**

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au Bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	DESIGNATION DES ROUTES.	Heure des chargements.	Dernière levée (bolle).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	en ville.
9	Diman.	se Léocadie.		Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h. m.	Assier, Laurès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Castelnau.	6 h. s.	6 h. 45 s.
10	Lund.	T. se Case L.	Lerm, Mauroux, Vers, St.-Clair, Albas, Cajarc, Labastide-Murat, S-Projet.	Valence d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Gourdon, Catus, Sarlat.	5 h. 30 s.	6 h. 45 s.
11	Mardi.	s Damase.		Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.	10 h. soir.	Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.	6 h. 00 s.	6 h. 45 s.
12	Mercr.	s Gausbert.	Castelnau, St.-Géry.	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h. 30 s.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cahals.	6 h. 45 s.	6 h. 45 s.
				Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle.	7 h. s.	10 h. s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzoch, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	7 h. 30 m.	8 h. matin.
				Assier, Cabrerets, Lanzés-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry.	7 h. s.	10 h. s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	8 h. 30 s.	8 h. 45 s.
				Castelnau-de-Montrater.	7 h. s.	10 h. s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h. 00 s.	9 h. matin.
				Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac.	7 h. s.	11 h. s.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h. 15 s.	6 h. 45 s.
				Libos n° 1, Agen, Auch, Lurech, Castelf. Farné, Puy-l'Év. Périgueux.	7 h. s.	11 h. s.			

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 5 Décembre 1866.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 3 décembre...	69 85	98 »»
Du 4.....	69 70	97 90
Du 5.....	69 75	98 »»

**LE PLUS BEAU LIVRE DE BIBLIOTHÈQUE**

Offert en Prime à nos Abonnés.

**LES TRÉSORS DE L'ART**

Par M. JEAN ARMENGAUD.

Magnifique volume, format royal, in-4, papier vélin-parcemin, orné de 150 gravures, dont 50 grandes planches en taille-douce, avant toute lettre, reproduisant les chefs-d'œuvre des grands-maîtres

— Très-richement relié. —

Prix : 50 francs dans nos bureaux.  
Au lieu de 250 francs en librairie.  
Peu d'exemplaires. — ÉDITION ÉPUISÉE.

**BULLETIN**

Les nouvelles de la Vera-Cruz et de New-York concernant l'Empereur du Mexique, continuent à mettre dans un cruel désarroi, ceux qui imputaient à un silence systématique du gouvernement, l'ignorance dans laquelle on était sur le point de savoir si Maximilien avait, oui ou non, abdiqué, et s'il était embarqué pour rentrer en Europe. Le paquebot la Seine est arrivé à Southampton, les télégrammes de New-York se multiplient et rien, absolument rien de positif n'est venu satisfaire la curiosité publique. La mystification que nous ont infligée depuis quinze jours les feuilles des États-Unis est complète. Voici en effet la reproduction textuelle des versions obscures ou opposées qui nous sont transmises.

« Le paquebot la Seine est arrivé en rivière à Southampton le 1<sup>er</sup> décembre, et il a hissé le drapeau jaune comme signal que la fièvre jaune était à bord. On a su cependant que l'Empereur Maximilien n'était pas à bord de la Seine, mais qu'au départ de ce paquebot de la Vera-Cruz, « le bruit courait que l'Empereur Maximilien qui était à Orizaba avait ab-

diqué et qu'il avait l'intention de s'embarquer sur une frégate autrichienne vers le 15 novembre. »

Toujours des bruits qui courent, des intentions prêtées, voilà ce que nous apportent ceux-là même qui arrivent directement de la Vera-Cruz. Est-il possible désormais d'accorder la moindre attention aux affirmations qui ont servi de thème à tant de polémistes. Il faut qu'ils en conviennent, leur encre a été dépensée en pure perte.

Nous recevons enfin ce dernier avis :

La Vera-Cruz, 13 novembre.

« L'Empereur Maximilien est à Orizaba ; ses ministres continuent à exercer leurs fonctions. On dit qu'une expédition, sous les ordres du général Mejia, partira de San Luis de Potosi pour aller attaquer Tampico. »

Ainsi donc le 13 novembre, l'Empereur Maximilien se trouve encore à Orizaba, et son abdication et son départ sont si peu prévus, que le général Mejia est considéré, à la même date, comme étant à la veille d'exécuter un plan d'attaque contre les juaristes. Il faut convenir que l'instant aurait été singulièrement choisi par le principal officier général de Maximilien, si ce dernier se préparait à l'abandonner en prenant secrètement la fuite. Ce n'est pas tout. On a vu plus haut que « le bruit courait » que Maximilien avait « l'intention » de s'embarquer vers le 15 novembre, et le 13, date de la dernière dépêche, ce prince résidait tranquillement à Orizaba, jouissant de toutes ses prérogatives d'Empereur qu'il n'avait point abdiquées. Certes, il ressort au moins de grandes obscurités de ces contradictions, dont, nous l'espérons cette fois, nous ferons sortir des renseignements officiels contenus, sans aucun doute, dans le paquet postal de la Seine.

Des négociations seraient ouvertes entre Rome et l'Italie par l'intermédiaire de la France, dit le *Mémorial diplomatique*, à l'effet de supprimer les douanes entre les deux États et de fusionner les banques de Florence et de Rome. Si étrangères que ces mesures paraissent être aux questions gouvernementales, ce serait une sorte

de reconnaissance du pouvoir temporel par le gouvernement italien et un démenti donné aux intentions qu'on lui prête dans certains groupes politiques.

Il paraît certain que le commandeur Vegezzi va se rendre de Florence à Rome dans le but de renouer les négociations de l'an dernier et qui, on se le rappelle, n'ont pu aboutir à une favorable issue. Voici comment s'exprime au sujet de cette nouvelle démarche du gouvernement italien, une lettre de Florence :

« Bien que la mission dont il s'agit ait un caractère purement religieux, la présence d'un négociateur à Rome au moment du départ des troupes françaises, est un fait qui mérite attention.

« Un fait encore plus considérable serait le voyage de l'Impératrice des Français.

« Cependant, on ne croit pas que ces circonstances empêchent les romains de se livrer aux démonstrations pacifiques qu'ils ont en vue, à ce qu'on prétend. Au contraire, la présence de l'Impératrice étant une garantie de sécurité pour le St-Père, le peuple aurait une plus grande liberté d'action, il en userait avec sagesse.

« Voilà la mesure des prévisions actuelles ; mais chaque jour, cette mesure peut être changée et il n'est pas facile d'indiquer d'avance dans quelle proportion.

« Le général Fleury se montre peu. Les journaux officiels ou officieux ne disent rien de ces démarches. Le roi est absent ; il chasse à Sienna, depuis quelques jours. »

D'après les renseignements envoyés de Florence relativement à la mission de M. Vegezzi, le Pape aurait manifesté le désir de revoir ce diplomate pour s'entendre avec lui sur les affaires ecclésiastiques et spécialement sur la réduction des diocèses et les nominations aux sièges vacants.

Les dépêches de Florence nous apprennent qu'après un interrogatoire devant la commission du Sénat, l'amiral Persano a été mis en état d'arrestation dans les bâtiments du Sénat.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Des renseignements puisés à bonne source nous portent à croire dénué de fondement le bruit d'après lequel le cardinal Antonelli aurait adressé aux représentants du Saint-Siège à l'é-

tranger une circulaire, dans laquelle, après avoir exposé la situation actuelle, Son Eminence demanderait aux puissances qui reconnaissent le gouvernement pontifical, d'envoyer à Rome, le 10 décembre, des envoyés extraordinaires, afin de mettre le Pape à même de prendre, après mûre délibération, de concert avec eux, une résolution définitive.

« Dans les sphères diplomatiques, on n'a pas la moindre connaissance d'une pareille circulaire.

Le fénianisme est une grave affaire pour l'Angleterre ; il ne faut pas se le dissimuler. Le gouvernement le pressent, puisqu'il a mis à prix la tête de Stephens. Si l'on en croit des renseignements assez détaillés, le plan des fénians serait celui-ci : « Soulevement simultané par toute l'Irlande. Combats de guérillas ; jamais de bataille rangée. Dispersion (égayement, disaient les gars Bretons pendant la chouannerie) en face de toute force supérieure ; prolongation de la lutte ; attaques partielles de tous instants. »

Il se pourrait que la fière Albion ne s'en tirât qu'avec une forte saignée.

Le journal le *Standard* de ce matin, annonce que le gouvernement est parfaitement informé des plans et des mouvements des fénians. Il est possible que le gouvernement soit préparé au péril, alors il ne serait pas prudent d'ajourner les mesures.

Les fénians prétendent avoir 200,000 hommes arrivés en Irlande seulement. Cela ne peut être vrai. Néanmoins, leur nombre pourrait monter à 100,000 pourvus d'armes de diverse nature.

Les prêtres catholiques font preuve d'une loyauté inébranlable.

On écrit d'Athènes :

« Le bruit de la dissolution imminente de la Chambre se trouve être dénué de fondement. On prétend que les ministres avaient proposé cette mesure et qu'ils en auraient même fait une question de cabinet ; toutefois, l'influence personnelle du roi l'a emporté, de sorte qu'il a su conserver la Chambre et son ministère.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

RÉSEAU CENTRAL.

SECTION

**DE FIGEAC A AURILLAC**

Compte-rendu de la Cérémonie d'inauguration.

(11 Novembre 1866)

II

Le spectacle qui s'offre à nos yeux est des plus imposants ; la gare est élégamment décorée de mâts vénitiens surmontés d'oriflammes, de faisceaux, de drapeaux, de guirlandes de verdure et de fleurs.

En face de la tribune, réservée aux autorités et aux invités, s'élève un autel surmonté d'un dais richement orné, sous lequel se tient Mgr de Saint-Flour entouré de son clergé.

Au pied de l'autel, et lui formant comme une ceinture se pressent les enfants des écoles chrétiennes portant de petits guidons et les différentes corporations de la ville précédées de leurs bannières.

Un détachement d'infanterie et de cavalerie, ainsi que la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aurillac, font la haie sur les deux faces de l'autel et composent une garde d'honneur à Mgr l'évêque.

Trois locomotives, ornées de drapeaux, d'écussons et de guirlandes, attendent immobiles, non loin de l'autel, le moment de la bénédiction pastorale.

Des dames, en élégante toilette, occupent une tribune très richement décorée : il manque, malheu-

reusement, pour donner plus d'éclat à tant de charmants visages, pour rehausser la fraîcheur et le bon goût de toutes ces superbes étoffes et de toutes ces fleurs, il manque cet éternel invité si souvent absent ou en retard... un rayon de soleil !

Les abords de la gare sont envahis par une foule immense accourue de tous les points du Cantal. Hommes et femmes bravent héroïquement la pluie, et cependant tous ont revêtu leurs plus beaux habits des dimanches !

Outre les invités amenés par le train d'inauguration et que nous avons nommés plus hauts, nous remarquons sur l'estrade réservée : M. de Parieu, vice-président du Conseil d'État ; M. Conrad, préfet du Cantal ; MM. les sous-préfets de Saint-Flour, de Mauriac et de Murat ; M. de Parieu père, député au Corps législatif, maire d'Aurillac, et ses adjoints ; les membres du Conseil municipal, des tribunaux civil et de commerce, du Conseil de préfecture, des Conseils généraux et d'arrondissement ; M. le receveur général du Cantal ; MM. les maires de Figeac, de Maurs et d'autres communes ; M. Ferrand, ingénieur de la compagnie ; les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées ; M. le chef d'escadron, commandant le département ; l'état-major de la garnison, etc., etc.

Les nouveaux arrivants sont bientôt placés ; un mouvement de respectueuse curiosité se manifeste dans la foule.

Mgr de Pompignac se lève de son trône et lit le discours suivant, fréquemment interrompu par des applaudissements :

« Messieurs,

« Le génie humain a fait, dans ces derniers temps, de magnifiques découvertes, enfanté des prodiges inouïs. On dira qu'il a reçu de Dieu une puissance quine lui avait point encore été donnée au même degré,

La nature, moins avare de ses secrets, ne lui cache plus le merveilleux mécanisme de ses lois, elle lui livre jusqu'à ses forces ; l'homme, aujourd'hui, peut les unir, les diviser et, par des combinaisons savantes, les plier aux exigences de nos besoins, souvent même de nos caprices.

« Soumise à des procédés nouveaux, la lumière reproduit, en un instant, avec une fidélité, une précision de détails que ne connaît point le pinceau d'Apelles, tous les objets dont on lui demande l'image.

« Une étincelle, ravie au foyer où se forme la foudre, devient le messenger docile qui porte nos pensées d'un hémisphère à l'autre.

« L'élément le plus léger, le moins résistant en apparence, attelé à nos chars, leur imprime ce mouvement rapide sous lequel les distances s'amoindrissent et s'effacent. De ses inventions admirables, quelle est la plus étonnante, la plus féconde en résultats utiles ? Elles honorent toutes le génie de l'homme, et la religion s'empresse de les bénir, parce qu'elle y reconnaît un souffle, une inspiration du Révélateur suprême, un rayonnement de sa lumière divine sur notre intelligence. Je n'établirai donc point de comparaison, je ne vous dirai même pas les influences qu'exerce sur la prospérité matérielle des peuples celle qui donne occasion à la solennité de ce jour. D'autres voix, plus autorisées à cet égard que la mienne, vous raconteront ces merveilles. De nouvelles facilités assurées au commerce et à l'industrie ; des voies promptes ouvertes au transport, à l'échange des marchandises ; le moyen toujours présent d'élever ou de soutenir au même niveau le bien-être des populations, en déversant de l'une à l'autre le trop-plein des produits de chaque contrée ; enfin, pour vous, messieurs, pour moi qui vous parle, des sympathies mutuelles, ces rapports de bon voisinage et de fraternelle amitié qui ne sont jamais mieux appréciés

que lorsqu'ils s'affermissent entre deux pays unis par des intérêts communs, mais que la nature semblait avoir séparés ; tels sont les avantages que nous apporte le chemin de fer. Je m'arrête à cet exposé sommaire : par de plus longs détails ; je fatiguerais peut-être votre bienveillante attention, car je ne connais point l'art de parler avec quelque intérêt des choses de ce monde. Mais vous me permettrez un souvenir, ou plutôt l'aveu d'un doute dont, peut-être, vous fûtes coupables comme moi.

« Vu la configuration topographique de notre pays, je m'étais plusieurs fois demandé si nous serions jamais appelés à partager les avantages dont jouissent des départements moins accidentés ou placés sous une température plus douce. Mes appréhensions à cet égard n'étaient point sans motifs. Pour élever du fond de nos vallées, attacher aux pentes abruptes, pousser au cœur de nos montagnes une voie ferrée, il faut de la hardiesse, du dévouement, des capitaux énormes. Les difficultés se bécotaient de toute part, et les esprits durent flotter quelque temps entre la crainte et l'espérance. Sous un gouvernement juste et fort, il ne saurait y avoir des inégalités dans la répartition de ses faveurs ; grâce aux efforts persévérants des premières autorités, comme des notabilités de la contrée ; grâce à de hautes influences que je n'ai pas besoin de signaler à la reconnaissance publique, un plein succès va couronner l'œuvre qui semblait impossible. Le chemin de fer se relie aujourd'hui à la première ville du département ; il touchait naguère au versant opposé du Cantal ; bientôt il en aura franchi les sommets. Une fois établie sur toute la ligne, la circulation amènera des flots de voyageurs étonnés de retrouver ici les sites gracieux et pittoresques de la Suisse, plus étonnés encore d'y contempler des constructions gigantesques, merveilleuses créations de l'art moderne.

« L'honneur des difficultés vaincues vous appar-

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Berlin, 3 décembre.  
La Gazette de l'Allemagne du Nord dément la nouvelle que le roi de Prusse ait offert un asile au Pape ou qu'il ait mis des troupes à sa disposition.

Berne, 3 décembre.  
L'ouverture de la session des chambres fédérales a eu lieu aujourd'hui.

M. Unkeler, président du conseil national a signalé l'incertitude de la situation politique européenne et recommandé de s'occuper des questions relatives à l'armement national.

Francfort, 2 décembre.  
Hier soir, l'édition principale du Journal de Francfort n° 335, a été saisie dans tous les établissements publics où elle avait été déposée.

Bruxelles, 3 décembre.  
L'Indépendance Belge a reçu le télégramme suivant.

Berlin, 2 décembre soir.

Le Prince des Galles doit partir ce soir pour Francfort. Il traversera ensuite Paris incognito et arrivera à Londres le 6 courant.

Dans la conférence des ministres, qui doit avoir lieu le 15 décembre, le projet de Constitution fédérale sera arrêté sous la forme de traité.

Le gouvernement a communiqué à la commission de dotation le nom des personnages auxquels on doit décerner des récompenses. La commission a demandé d'ajouter à ces noms celui du comte de Bismark. Le gouvernement a accédé à ce désir.

Florence, 2 décembre.  
Le ministre de la guerre a nommé une commission pour étudier les questions relatives au recrutement, à l'organisation et à la tactique de l'armée.

Le général Fleury est parti pour Venise.

Florence, 3 décembre.  
La Nazione dément le bruit que M. Vegezzi refuse d'aller à Rome et que cette mission a été offerte à un autre personnage. M. Vegezzi, ajoute la Nazione a élevé quelques objections d'une importance secondaire; mais il est très probable qu'il ira à Rome.

Le même journal dit, « Il se confirme que le Pape a manifesté le désir de voir M. Vegezzi. »

Madrid, 1er décembre soir.  
Les journaux annoncent que le Roi et la Reine se rendront demain à Aranjuez pour faire visite à l'enfant don Sébastien, dont la santé est peu satisfaisante.

Paris, 4 décembre.

Londres, 3 décembre. — La démonstration ouvrière annoncée pour aujourd'hui a eu lieu. La foule était immense; le temps mauvais.

Revue des Journaux

On lit dans le Bulletin du **Moniteur** :

La négociation pour le règlement de nos relations commerciales avec l'Autriche touche à son terme. M. Herbet, ministre plénipotentiaire, directeur au département des affaires étrangères, MM. Barbier, directeur général des douanes et des contributions indirectes, Ozanne directeur du commerce extérieur au ministère de l'Agriculture et du commerce, ont quitté Paris aujourd'hui, se rendant à Vienne pour reprendre avec les délégués autrichiens les conférences qui se sont ouvertes à Paris.

On lit dans la **France**, sous la signature de M. Roualle :

« Un journal a donné hier au soir une sorte de compte-rendu de la dernière séance de la haute commission chargée d'élaborer la question militaire. »

« Nous croyons savoir, d'après nos informations particulières, que beaucoup des assertions contenues dans ce compte-rendu sont erronées ou au moins prématurées. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu lieu encore à s'occuper des modifications à introduire dans la réorganisation de notre armée. La question principale, celle de la fixation du recrutement n'est pas résolue, et cette question domine toutes les autres. Or, nous croyons qu'on ne s'est pas complètement entendu sur la solution de ce problème vital. »

« Mais je vous dois à tous, messieurs, des félicitations qui, sans moins d'opportunité, se placent avec plus de convenance sur les lèvres d'un évêque. »

« J'exaltais tout à l'heure les étonnantes découvertes de notre époque, leurs ingénieuses applications aux besoins comme aux jouissances de la vie. Certes, ma pensée n'est point de retirer un seul mot des éloges que je leur ai décernés, et les inconvénients qui, incidemment peuvent se rattacher au progrès des sciences, ne diminuent ni leur utilité ni mon admiration. Il faut l'avouer cependant, l'homme devait y rencontrer une tentation dangereuse. Fier des conquêtes de son génie, il pouvait, dans l'éblouissement de sa gloire, oublier Dieu, de qui descend tout don parfait et lui contester même l'empire de ce monde. Ce danger s'est converti trop vite en une triste réalité. Dans quel langage hardi, quoique étudié, un auteur récent décrétait, de par la science, la déchéance de Dieu et de son Christ! Avec quelle témérité d'autres écrivains lui refusaient naguère le droit de manifester par des récompenses ou par des châtements l'action de sa Providence! Eh bien! je ne connais rien de plus consolant, au milieu de ces tristes circonstances, que le spectacle d'une population religieuse, représentée par ses nobles chefs, lorsqu'elle vient rapporter à Dieu la gloire des grandes œuvres de l'esprit humain, et demander pour elles le concours de sa constante protection. »

« Ce spectacle, je l'ai sous les yeux; aussi pour vous, messieurs, qui me le donnez, le sentiment de ma respectueuse estime n'a d'égal que celui de ma sincère et vive gratitude. »

« Il y a là un magnifique exemple, une touchante

M. Jules Duval aborde, dans le **Journal des Débats**, une question importante au point de vue économique et social et à laquelle se rattache l'arrêté de la commission impériale réglant l'admission et l'installation des exposants de la classe 93; c'est la classe consacrée aux « spécimens d'habitations » unissant le bon marché aux conditions d'hygiène et de bien-être. » Après avoir traité cette question sous ses divers aspects, M. Duval termine par les considérations suivantes : « Sans vouloir décourager aucune tentative d'amélioration dans les villes, où elles sont le plus nécessaires, quoiqu'elles y soient le plus difficiles, nous aimerions à voir les recherches se porter sur les moyens d'attirer les ouvriers en dehors des villes pour leur résidence, tout en les maintenant en rapide communication avec les centres industriels où ils trouvent leur salaire quotidien. La campagne seule peut donner à bon marché l'espace, l'air et la lumière. De vastes chambres nues valent mieux que de petites pièces le plus joliment aménagées et meublées. On vise trop à faire des chambres pareilles à des cabines de navires; merveilleuses d'arrangement, mais inhabitables. Avant tout l'espace et aussi la lumière! s'écriait Goethe mourant. »

« Par quel système de transport à très bas prix, omnibus ou chemins de fer, pourrait-on établir dans les alentours des villes une partie de la population que le cours des siècles, favorisé par des causes plus artificielles que naturelles, a entassées dans les grandes villes? tel nous paraît être le complément — sinon même la base, — du problème « des habitations caractérisées par le bon marché uni aux conditions d'hygiène et de bien-être. » Nous espérons que l'un ou l'autre des exposants de la classe 93 se placera à ce point de vue pour résoudre les données du problème. »

On lit dans le **Monde**, sous la rubrique de Rome, 25 novembre, et sous la signature de M. Taconet :

« Si l'y a de grandes tristesses, de douloureuses défaillances d'un côté, il y a de l'autre, de suprêmes résignations, de courageux dévouements. Le Pape domine tout, d'ailleurs, par son attitude calme et digne : sa confiance en Dieu semble surhumaine. Disons-le, tout le monde ne partage pas cette confiance. A l'approche des ravisseurs, on veut sauver au moins quelque chose de son bien. Des chefs d'ordres religieux se présentent au Pape et implorent la faculté de pouvoir aliéner une propriété, une maison de ville, un terrain. Et Pie IX est inflexible. Il ne tolère pas qu'on distraie rien du patrimoine de l'Eglise. A un religieux qui cherchait à motiver une mesure de ce genre, il a répété, dit-on, la parole de Jésus à Pierre : *Modica fidei!* (homme de peu de foi). »

Le **Siecle** s'exprime ainsi dans son **Bulletin**, sous la signature de M. Ténou. « On sait que, depuis quelques jours, les feuilles cléricales ont découvert un nouveau champion du pouvoir temporel. Ce défenseur de la dernière heure, n'est rien moins que le roi de Prusse, secondé sans doute par son tout puissant ministre, M. de Bismark. Sans doute on aimerait fort ne devoir le salut qu'à une épée catholique; mais, à défaut, on accepterait sans vergogne un sabre schismatique ou hérétique. La fin justifie les moyens. Le parti-légitimo-cléricale est, du reste, coutumier du fait. Il a bien accepté, en 1815, la restauration du Trône et de l'Autel par les armes de Wellington et de Blucher. »

Pour extrait : A. Layton

protestation contre de décevantes erreurs, un acte de haute sagesse.

« Les œuvres de l'homme, même les plus admirables, portent avec elles un caractère d'imperfection inhérent à notre nature. Si elles témoignent de notre force, elles accusent aussi notre faiblesse et, par là même, notre dépendance. Vous conduisez la vapeur, vous la retenez captive sous des cerceaux d'airain, vous ne la laissez échapper que dans la mesure qui profite, jamais avec la violence qui ravage; malgré ces sages précautions, qui peut vous garantir que l'élément indompté ne brisera point un jour sa prison? Voyez plutôt ces chars de feu précipitant leur course sur le bord des abîmes, suivant les sinuosités de nos montagnes avec la rapidité de l'éclair qui serpente sur les flancs de la nue déchirée; que faut-il pour déterminer des désastres? un caillou tombé sur la voie. Non! l'intelligence, la pénétration, la sagesse, la force de l'homme ne suffisent point ici; nous avons besoin que Dieu nous aide de son secours, nous couvre de sa protection, qu'il commande à ses anges de parcourir avec nous ces voies rapides et de se en faire eux-mêmes les surveillants, les célestes gardiens. C'est bien dans cette pensée, éminemment religieuse et préservatrice, que vous nous avez invités à porter ici les prières et les bénédictions de l'Eglise. »

« Mais s'il est important d'obtenir d'en haut protection et sécurité contre les accidents qui menacent la vie, il ne l'est pas moins de solliciter les grâces nécessaires au maintien de la moralité publique. A côté d'avantages réels, se présentent encore ici des dangers sérieux. Les mêmes chars peuvent nous apporter le mal comme le bien, l'erreur comme la vérité, les bienfaits de la civilisation et la corruption des grandes cités. Dans les communications plus fréquentes de contrée à contrée, il se fait un échange des pensées, d'habitudes, au-dessus desquelles, selon la nature de ces rapports, la foi se ravive ou s'éteint,

L'EGYPTE EMANCIPEE

Ailleurs, on se dispute; en Egypte on agit. La différence de conduite n'est peut-être pas au désavantage du pays Oriental dont nos préjugés nous donnent une si fautive idée.

Une lettre du Caire, en date du 17 novembre, annonce que l'ouverture de la Chambre des représentants a dû avoir lieu, le 25, jour anniversaire de la naissance du vice-roi. C'est la fondation du régime représentatif en Egypte. Il ne comportera pas seulement l'intervention des citoyens dans la direction des affaires générales; on l'appliquera également aux intérêts de chaque district (département), de chaque village (commune).

Voici, résumées succinctement, les principales dispositions du statut constitutionnel :

Est électeur et éligible tout citoyen âgé de 25 ans, domicilié, n'ayant encouru aucune peine infamante ne recevant pas les secours de la charité publique, et n'étant pas à l'état de domesticité.

Chaque arrondissement nomme un ou deux députés, suivant le chiffre de la population.

L'élection est à deux degrés. Les citoyens de chaque village nomment des cheicks (conseillers municipaux) qui, réunis au chef-lieu du district (préfecture) choisissent le député de l'arrondissement.

La durée du mandat législatif est de 3 ans. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles d'agent rétribué du gouvernement. Les membres de la chambre des représentants ne peuvent dépasser le nombre de 75. Il leur est interdit de recevoir aucune pétition.

La première session parlementaire commencera le 25 novembre 1866 pour finir le 24 janvier 1867. A l'avenir, les sessions s'ouvriront le 15 khalik (23 décembre), et seront closes le 15 amchir (21 février).

Le vice-roi convoque, ajourne, proroge et dissout l'assemblée représentative.

Telle est en substance la première charte de l'Egypte. Nous lui trouvons le double mérite de la prévoyance et de la simplicité. Rien pour le habil, tout pour les affaires. Attendons à la besogne les futurs législateurs. Souhaitons qu'ils s'en tiennent aux attributions que leur confère l'acte constitutionnel, tenant à leurs droits, mais n'empiétant pas sur ceux d'autrui. Au Caire, de même qu'ailleurs, ce serait un ferment révolutionnaire.

Bulletin Agricole

C'est le moment du travail sur les chemins ruraux. On s'y emploie de bon vouloir et activement, si l'argent fait défaut, on a : le manouvrier, ses bras; le propriétaire ou le fermier, son attelage. L'hiver passera ainsi et l'on ira sans trop de difficulté tantôt au marché de la ville, tantôt à la foire du bourg. Plus tard comme plus tard. Si l'on se décide un jour à compléter rapidement nos routes campagnardes, on verra, qu'en attendant, le paysan a fait son possible pour les entretenir.

Le citadin, qui n'a pas l'air de s'en douter, y est intéressé pourtant. Voyez ce qui se passe, la hausse ayant repris dans les halles et sur les marchés, le cultivateur mène sa denrée à la vente; il y est excité par le bon prix d'abord et ensuite par la facilité du voiturage. Pour gagner dix ou quinze francs, risquer d'abimer

les mœurs s'épurent ou s'altèrent. Ce double rôle de la question des chemins de fer, ce rapprochement des contraires, n'ont point échappé à votre prévoyante sollicitude, et maintenant il nous est un motif de plus pour demander à Dieu, avec un redoublement de ferveur, que notre chère Auvergne, ce pays aux religieuses et saintes traditions, ne perde rien de sa foi antique et de ses mœurs patriarcales. »

Mgr de Saint-Flour avait à peine terminé, que, sur un signal donné, et pendant que l'Orphéon d'Aurillac faisait entendre une cantate de circonstance, les trois locomotives s'avancèrent près de l'autel.

Monseigneur a donné sa bénédiction, tandis que les chants religieux appelaient la protection du ciel sur une des plus belles productions du génie humain; c'est là un imposant spectacle qui élève l'âme et impressionne vivement l'esprit.

La cérémonie religieuse terminée, Monseigneur est descendu de l'autel et a reçu les remerciements de M. le baron Paul de Richemond et de M. Didion, qui avaient eu l'honneur de lui être présentés par M. le préfet du Cantal.

Puis, le cortège a repris le chemin de la ville, où des divertissements publics avaient été organisés... mais, hélas! on avait compté « sans son hôte, » c'est-à-dire sans la pluie... Ne nous arrêtons pas sur ces tristes détails d'une fête qui eût été splendide avec un peu de soleil...

Aurillac est bâtie sur la rive droite et à l'extrémité de la vallée de la Jourdanne, qui remonte jusqu'aux sommets du Cantal; elle s'élève entre deux collines, celle du bois de la *Faye* et celle du roc *Castanet*; entre la ville et la rivière s'étend une belle promenade qui aboutit à la statue du pape Sylvestre II (Gerbert), illustre enfant d'Aurillac, qui, après avoir été le précepteur de l'empereur Othon III et du roi Robert, fut successivement archevêque de

cheval ou charette, merci!...

C'est surtout grâce à l'activité des apports que le cours des grains subit un temps d'arrêt. Sans cela, on passerait moyennant 75 c. ou 1 fr. de plus, l'hectolitre. Il a beau arriver du blé russe à Marseille, les prix y sont tenus fermes, les détenteurs se croyant sûrs qu'il ne descendront pas d'ici à plusieurs mois. D'un autre côté cependant, l'abondance de la marchandise sur les marchés producteurs, fait voir que les réserves sont loin d'être épuisées. Voilà pourquoi les deux plateaux de la balance tendent à s'équilibrer.

Nous retrouvons la halle de Paris dans les conditions de la semaine écoulée. La farine allant de 73 à 74 (les 157 kilos) bonne qualité marchande, à cette espèce de thermomètre. On remarque, par continuation, beaucoup de faveur à l'égard de l'avoine.

Les avis de l'étranger accusent volontiers de la hausse. L'Angleterre spécialement, qui aura de grands besoins, durant la campagne, a des cours très raides, malgré les forts achats que pratiquent ses agents dans la Baltique et dans la Mer Noire. Aux Etats-Unis, la tendance est à la baisse. En Belgique et en Hollande, on exige des prix plus élevés qu'il y a quinze jours.

A Paris, l'administration de la guerre a traité cette semaine de 10,000 quintaux de blé indigène, poids minimum de 74 kil. à l'hect., suivant soumission à 35.50 (les cent kilos) entrée comprise.

Pour ce qui regarde les vins et spiritueux, rien à signaler d'important. Le froid se décide à venir. On va juger de son influence sur le produit de l'année. Dans le doute, les détenteurs du vin vieux s'abstiennent plutôt que les acheteurs.

Les sortes de 65 et 64 ont gagné de 5 à 10 fr. par fût (de 210 litres) depuis le début de novembre. Reconnaissons en passant l'exemple de plusieurs municipalités de pays vignobles qui établissent mensuellement, ou trimestriellement des marchés ou étapes au vin. L'administration des droits réunis se prêtant à cette innovation, il en résulte de notables avantages.

Quant aux alcools, la tenue des cours est améliorée. Sur place de Paris, les 3/6 indigènes sont demandés dans les 63 à 64 fr. (l'hectol.) Languedoc 86 à 87. Les distillateurs du midi ont des commandes, ceux des Charentes également. Est-ce qu'on fuirait par reconnaître que l'eau-de-vie de raisin vaut un peu mieux que le cognac de betterave et le rhum de pomme de terre?...

Toujours peu d'animation sur le marché aux huiles. On cède le colza disponible de 100. 50 à 101 (les 100 kil.) Graines 28 (l'hect.).

Il en est pour le bétail comme pour les céréales; dès que les prix montent, la marchandise est amenée en masse, et l'on retrograde immédiatement. S'étonnera-t-on qu'il en ait été ainsi cette semaine pour le grand marché central, lorsqu'on saura que 4,600 bœufs et 39,000 moutons ont paru à Sceaux et à Poissy? La vente s'est opérée néanmoins sans réaction trop marquée, mais avec difficulté. Même observation pour le marché aux porcs de La Chapelle; il y a été amené 4,228 têtes, placées très lentement au cours moyen de 1.28 (le kilo). Il est visible que l'on escompte déjà les fêtes de Noël et du jour de l'an. Si ces apports précipités continuent, la baisse progressera c'est sûr. Au profit de qui? Non pas du consommateur; mais du boucher. Entre nous, est ce bien la peine?...

Pour extrait : A. Layton.

Reims et de Ravenne et élevé en 999 au Souverain Pontificat.

Aurillac, qui, au dire des religieux de Saint-Maur, a été au x<sup>e</sup> siècle le berceau du renouvellement des lettres, a d'ailleurs vu naître un grand nombre d'hommes célèbres parmi lesquels nous citerons : Saint Odon, abbé de Cluny; le cardinal Pierre Bertrand; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; Jean de Rochetaillade, cardinal et patriarche latin de Constantinople; le maréchal de Noailles; le poète François Meynard, secrétaire de la reine Marguerite, lequel, sur la fin de ses jours, désillusionné du métier de courtisan, se met à chanter le néant des grandens humaines :

Toutes les pompeuses maisons  
Des princes les plus adorables,  
Ne sont que de belles prisons  
Peines d'illustres misérables.

Le soir à six heures, un splendide banquet, offert par les membres du Conseil municipal, réunissait dans les salons de l'hôtel-de-ville la plupart des personnes invitées aux fêtes de l'inauguration.

Le banquet était présidé par M. de Pariou, vice-président du Conseil d'Etat, ayant à sa droite M. le sénateur baron Paul de Richemond et M. le comte Dubois, et à sa gauche Mgr de Pompignan et M. Bonnefons, président du tribunal civil.

En face de M. le vice-président du Conseil d'Etat était M. de Pariou père, maire d'Aurillac, ayant à sa droite M. le préfet du Cantal et M. Déglin, ingénieur en chef de la compagnie, et à gauche M. Didion et M. de Maublanc.

La suite au prochain numéro.

Nouvelles du jour.

Une dépêche de Rome, datée de lundi, à midi, annonce que le départ des troupes françaises a commencé dans la matinée.

D'après un autre télégramme, rien ne serait décidé quant à la visite de Sa Sainteté Pie IX à Civita-Vecchia.

Le général Fleury, qui est en ce moment à Venise, ne se rendra à Rome qu'à la fin de cette semaine.

On mande de Berlin que le gouvernement prussien fait démentir le bruit d'après lequel S. M. Guillaume 1er aurait fait offrir au Pape le cas échéant un asile en Prusse.

Le Père Hyacinthe a ouvert, hier, à Notre-Dame, en présence d'un auditoire d'élite, la série de ses Conférences de l'Avent.

Le conseil fédéral suisse a commencé hier sa session législative. Le pouvoir exécutif demande un emprunt de 11 millions pour dépenses militaires.

On annonce que le voyage du pape à Civita-Vecchia, projeté depuis longtemps, aura lieu le 5 ou le 6 de ce mois.

L'émigration européenne aux Etats-Unis s'est élevée cette année jusqu'au 14 novembre à 212,752 âmes.

On continue à s'arracher le livre de M. Veuillot, les Odeurs de Paris; il soulève de nombreuses controverses.

Les débats du procès Lamirande ont commencé ce matin devant la cour d'assises de Poitiers.

Les maréchaux pourvus de grands commandements territoriaux et le général comte de Patikao, inspecteurs permanents des trois armes de l'infanterie, de la cavalerie et de l'état-major, se sont réunis lundi, sous la présidence du plus ancien d'entre eux.

On pense que ces hauts dignitaires n'auront pas terminé leurs travaux avant le 18 ou le 20 du mois de décembre.

Les comités de gendarmerie, d'artillerie et de génie, qui ont conservé l'attribution d'établir le tableau d'avancement pour ces différentes armes, se réuniront également cette semaine.

Aussi, remarque-t-on en ce moment, à Paris, la présence d'une grande partie de généraux inspecteurs des différents corps de troupes.

Pour extrait: A. Layrou.

Chronique locale.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE CAHORS.

Les membres de la Société de Secours Mutuels se sont réunis à la mairie, le 18 novembre, en assemblée générale, sous la présidence de M. Fabien de Flaujac, vice-président.

La Société s'est rendue en corps à la Cathédrale, où une messe a été dite à l'intention des membres décédés. Après la cérémonie, elle est rentrée à la mairie, dans la salle ordinaire de ses séances.

tive très-éminente. Pour conserver à la Société sa prospérité, a dit en terminant M. le vice-président, il faut que chacun, plus que jamais, prête son concours le plus actif à la nouvelle commission administrative.

La Commission de l'Orphéon de Cahors réunissait dimanche dernier, tous les membres patrons et actifs de la Société en séance solennelle.

Le but de la réunion était de faire connaître la situation financière de la Société et de procéder à l'élection de quatre membres de la Commission.

Au bureau étaient assis: MM. Calmels, président; Gombault, trésorier; Brugé, secrétaire, Cavaignac, membre de la Commission.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président.

Les succès de l'Orphéon sont rappelés en termes flatteurs pour la Société. Un brillant avenir l'attend, si, assistant aux répétitions avec un peu plus d'assiduité, elle veut profiter des excellentes leçons de MM. Fenouillet, directeur, et Combes, sous-directeur.

Les sympathiques paroles de M. Calmels sont couvertes d'applaudissements.

M. Gombault donne ensuite lecture d'un rapport sur la situation financière de la Société en 1865-66.

Les recettes s'élèvent à 2,304 84

Les dépenses à 1,545 25

Reste en caisse..... 759 59

Cette situation est prospère. Nous constatons avec plaisir que notre population s'attache de plus en plus à l'institution orphéonique.

Pendant l'année 1866, 65 membres patrons sont entrés dans la Société.

Après la lecture du budget, pendant laquelle des marques d'approbation se sont manifestées, les quatre membres de la Commission, sortants, ont été réélus par acclamations.

Nous avons remarqué à la révision des comptes un détail de dépense qui fait honneur à la Société: Un de ses membres, ayant eu ses vêtements brûlés dans un incendie qui a dévoré son mobilier, a reçu de la caisse de l'Orphéon un secours de 50 fr.

Dimanche prochain les orphéonistes se réuniront, pour élire le porte-étendard et l'orphéoniste chef.

Par décision de Mgr l'évêque, ont été nommés:

Curé de Camy (Payrac), M. Périé, curé de Rocamadour.

Curé de Boissières, M. Lanet, curé de Ségos.

Vicaire de Notre-Dame du Puy (Figeac), M. l'abbé Théron.

Vicaire de St-Urcisse, M. l'abbé Filsac.

Chapelains du pèlerinage du Rocamadour: MM. Delmas, supérieur.

Amadiou, précédemment curé du Bastit.

Laporte, vicaire de Notre-Dame du Puy, à Figeac.

Capelle, vicaire de St-Pierre, à Gourdon.

Doucet, vicaire de Martel.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, célébrait, hier, la fête de Ste-Barbe.

On nous écrit de Castelnau:

Monsieur le Rédacteur, Vous avez peut-être lu dans l'avant-dernier numéro de la Semaine religieuse, que rédige pour les diocèses de Montauban et de Cahors, M. Bérthou, le récit d'une guérison prétendue miraculeuse.

La lettre que je vous envoie, et que je vous prie instamment de reproduire, est destinée à démentir complètement ce récit.

Il n'y a rien de surnaturel dans le retour à la santé de Madame Mellet.

Un Journal revêtu du titre que s'attribue la petite revue en question, n'aurait pas dû, ce semble, enregistrer un prodige qu'aucun témoignage ecclésiastique ne lui garantissait; mais dès que, par irréflexion ou pour tout autre motif, la Semaine religieuse avait commis cette faute, les lois les plus élémentaires de la justice et de l'honneur, lui faisaient au moins un devoir d'insérer, sans retard, les réclamations que M. le Curé et M. le Vicaire de Castelnau se sont hâtés de lui adresser.

Ce devoir était d'autant plus rigoureux pour M. Bérthou, que l'article dont il s'agit, n'étant pas signé, nous avons tout lieu de craindre, M. le Curé et moi, qu'il nous soit imputé.

Nous n'avons pas pu obtenir néanmoins une rétractation formelle.

Voici quelle a été, le 27 novembre, ma lettre à M. le gérant de la Semaine religieuse:

Monsieur Bérthou, La guérison de Madame Mellet, dont vous parlez dans le dernier numéro de votre Semaine religieuse,

est due uniquement aux soins intelligents de MM. les docteurs Albiet et Chastanié. Les habitants de notre petite ville n'ont pas appris, sans stupéfaction, je dirai même sans scandale, que vous la proclamiez miraculeuse.

Si vous n'acceptiez de semblables récits que sur le témoignage de personnes sérieuses, les seules qui puissent donner à des faits de cette nature un caractère vraiment authentique, vous nous auriez épargné le désagrément de voir un bruit aussi faux se répandre, tout en vous épargnant à vous-même, Monsieur, l'humiliation d'avoir à le démentir.

Notre article n'étant pas signé, c'est naturellement M. le Curé ou M. le Vicaire qui en portent ailleurs, sinon ici, la responsabilité; cette responsabilité est trop lourde, pour qu'ils n'attendent pas tous deux, Monsieur, de votre loyauté l'intégrale insertion de ces courtes lignes destinées à les en décharger.

« Veuillez agréer, etc. »

M. Bérthou n'a tenu aucun compte de ma demande d'insertion: je constate son refus, je ne le qualifie pas.

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur le Rédacteur, votre très humble et très obéissant serviteur. L.-F.-Léopold CAUSSANEL, vic. Castelnau de Montratier, le 2 décembre 1866

On nous écrit de Souillac: Le 2 décembre, vers 8 heures du matin, la nommée H. D..., âgée de 26 ans, domestique chez M. G... a été trouvée pendue à un des branchards d'une charrette qui se trouvait appuyée contre un mur.

Ce suicide doit être attribué à des chagrins de famille.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

13e Liste.

Commune de Crayssac.

MM. Brassac, maire, 3 fr. Pech, curé, 3 fr. Pontié, adjoint 3 fr. Quebre, instituteur 1 fr. Costes, aubergiste 1 fr. 50 c. Delsol, maître de poste 1 fr. Bessac 1 fr. Delsol 75 c. Doumerc 75 c. Peyralade 50 c. Brassac 1 fr. Brassac Cyprien 50 c. Brassac Emilie 25 c. Costes Emilie 25 c. Costes Victorine 25 c. Pontié 1 fr. Baudel 1 fr. Cantarel 75 c. Salgues Louis 50 c. Salgues Guillaume 50 c. Austrui 50 c. Massabie 50 c. Lasfargues 50 c. Souyris 50 c. Bousquet 50 c. Parayre 50 c. Delsol Jacques 50 c. V. Bouryssié 40 c. Hirondele 20 c. Bergon 25 c. Amat 50 c. Bergon Etienne 50 c. Bessat 10 c. Calamas Julie 25 c. Peyralade 30 c. Ve Camy Marie 10 c. Lacaze 10 c. Serres 25 c. Coustard 25 c. Bourdon 10 c. Bord 15 c. Delcros 25 c. Berrie Jean 10 c. Peyralade Michel 15 c. Bach 10 c. Rigal Alexandrine 40 c. Gélis Jean 25 c. Camy Pierre 20 c. Bach François 10 c. Salgues Marc 10 c. Amat Elisabeth 25 c. Robert 25 c. Bergon Pierre 20 c. Cabanes 10 c. Bousquet Auguste 15 c. Lacaze François 15 c. Castanié 25 c. Talamas Joseph 25 c. Deltheil 25 c. Salgues, forgeron, 25 c. Bach Augustin 10 c. Vialard Jean 20 c. Bessat Antoine 35 c. Goudere 20 c. Bousquet François 25 c. Bousquet Mathurin 15 c. Gélis 50 c. Bouly 30 c. Guary 20 c. Cayla Julie 10 c. Merly 25 c. Laporte 25 c. Miquel 50 c. Marathès 20 c. Bourcarrat 50 c. Sirech 15 c. Raffy 50 c. Raffy Victorine 20 c. Raffy Jeanne 25 c. Amat Guillaume 15 c. Robert Jean 15 c. Tardieu 25 c. Massabie Mélanie 25 c. Coudere 25 c. Raynal 15 c. Cantarel Pierre 25 c. Bastide Jean 20 c. Gélis Jean 25 c. Cassan 50 c. Vayrières Marc 50 c. Coudere Antoine 25 c. Besombes 25 c. Bessières Pierre 25 c. Bessières Joseph 25 c. Coudere Jacques 15 c. Laparra 50 c. Laparra Jeanne 25 c. Souillat Marie 10 c. Pardes Jeanne 10 c. Bousquet Jean 25 c. Moles 10 c. Albert 25 c. Malric Marianne 10 c. Cantarel Louis 25 c. Total 43 fr. 85 c.

Commune d'Esclauzel.

MM. Bergougnoux, maire 5 fr. Marniesse, prop. 50 c. Total 5 fr. 50 c.

Commune de Bélage.

MM. Bercegol, maire 5 fr. Roques, adj. 1 fr. 50 c. Belmon 1 fr. Marnié 50 c. Lagard 50 c. Bel, aîné 50 c. Laffargue 50 c. Boulzaguet 50 c. Simon 50 c. Ve Bernardou 60 c. Gouzon 40 c. Gombelle 30 c. Ve Belmon 30 c. Bel J.-P. 25 c. Lacoste 25 c. Laffargue Louis 25 c. Jouffreau 20 c. Jouffreau Pierre 20 c. Garrigues 20 c. Courrou François 20 c. Ve Lacoste 20 c. Monville 50 c. Monville Jean 20 c. Raynaldi 20 c. Boudet 20 c. Crassac 15 c. Roux 15 c. Lacoste 15 c. Raynaldi Jean 15 c. David 10 c. Andral 10 c. Ve Lala 10 c. Bercegol 10 c. Lagard cadet 10 c. Lagard J.-P. 10 c. Belmon Jean 1 fr. Foissac 50 c. Roques Jean 25 c. Rajade 50 c. Foissac aîné 25 c. Salespierre 50 c. Delfargueil-Belmon 50 c. Rajade Marcelin 25 c. Gélis aîné 50 c. Gélis, oncle 25 c. Boulzaguet Antoine 1 fr. Total 23 fr. 15 c.

Commune de St-Dauphès.

MM. Ducros, maire 7 fr. Aladel, adjoint 1 fr. Larrive, secrétaire 2 fr. Verniou, curé 5 fr. Lacroix 30 c. Garrigou 10 c. Lacroix, Bernard 50 c. Guignes 20 c. Lalaborderie 15 c. Lacombe 10 c. Lacombe, Gabriel 20 c. Lacroix, Jean 20 c. Taillade 10 c. Cauzit, Marie 25 c. Lagrange 10 c. Combarieu 10 c. Goffié, Marie 20 c. Bessac, 20 c. Lacombe 10 c. Taillade 10 c. Filliol 10 c. Guignes, Anne 30 c. Lacroix, Antoine 1 fr. Redon 15 c. Combarieu, Jean 50 c. Lacroix 20 c. Ruamps 10 c. Laga 15 c. Aladel, Henri 50 c. Lacombe 30 c. Pendaries 10 c. Lacroix, Bernard 10 c. Lacroix 20 c. Fournet 25 c. Cambou 25 c. Gabriel 10 c. Amoureaux 40 c. Pagès 10 c. Amoureaux, Jean 10 c. Delprat 50 c. Arnal 60 c. Couzi 40 c. Lespinet 50 c. Lacroix 15 c. Moussac 20 c. Lacombe 50 c. Bouchet 20 c. Delprat 25 c. Bousquet 10 c. Ruamps 10 c. Delprat 10 c. Les membres de la Société orphéonique. 63 fr. Total ..... 89 60 c.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MM. De Valon, Directeur, à Cahors 20 fr. Lacassaigne, Inspecteur 15 fr. de Pélaot, vérificateur à Cahors 5 fr. Amadiou, id. à Figeac 10 fr. Périer, id. à Gourdon 3 fr. Molinié, 1er commis à Cahors 3 fr. Caviolle, conservateur à Cahors 10 fr. Lapergue, id. à Figeac 10 fr. Vaissié, receveur à Figeac 10 fr. Bernard, id. à Catus 3 fr. Boyer, id. à Lalbenque 3 fr. Dalert, id. à Limogne 50 c. Viguier, id. à Luzech 3 fr. Lacassaigne, id. à Montcuq 3 fr. d'Esparsès, id. à Puy-l'Evêque 5 fr. Derlet, id. à St-Géry 3 fr. Baumes, id. à Bretenoux 3 fr. Bonnel, id. à Caharc 3 fr. Maupas, id. à Lacapelle 3 fr. Sabatier, à St-Céré 5 fr. Layrac, id. à Labastide 3 fr. Napias, id. à Martel 3 fr. Froment, id. à Souillac 2 fr. Comte, id. à Salviac 1 fr. Chastaing, garde magasin du timbre à Cahors 1 fr. Ducros, surn. à Cahors. 21. Total. 132 50

On annonce au Courrier du Centre que M. Alphonse Boby de la Chapelle, chef du cabinet de M. le Préfet de la Haute-Vienne, petit-fils de l'ancien préfet de Cahors, est nommé conseiller de préfecture à Guéret.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

ADJUDICATION

Une adjudication publique, pour les fournitures ou travaux ci-dessous désignés, à faire pendant l'année 1867, au Lycée Impérial de Cahors, aura lieu le 27 décembre 1866, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de cet établissement.

- 1° Pain.
2° Viande de boucherie.
3° Vin.
4° Epicerie (articles divers).
5° Blanchissage du linge.
6° Drap bleu pour uniforme.
7° Façon de vêtements d'uniforme.
8° Chaussures.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'Economat dudit Lycée, avant le 26 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir, du cahier des charges, qui reste déposé à l'Economat.

AVIS.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre M. Carriol, notaire, sont invitées à les présenter à M. Scipion Delbreil, avoué-licencié, à la Chartreuse, qui a reçu mission de les recueillir.

Cahors, le 4 décembre 1866.

DELBREIL, procureur fondé.

M. ALFRED ABBEY, qui a fait le bel orgue de Castelnau-Montratrier, établi à Marseille, rue Goudart, n° 21, depuis quelques années, a l'honneur d'informer MM. les ecclésiastiques et MM. les administrateurs des Eglises, qu'il peut livrer des instruments de toutes grandeurs et les mieux conditionnés, réunissant tous les perfectionnements modernes, à des prix modérés et pouvant être livrés immédiatement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.
1 décembre Simonnet (Françoise-Héloïse-Marie), place au Bois.
4 — Paret (Pierre-Célestin), à la Gendarmerie.
2 — Bouyssières (Jean), à la Citadelle.
3 — Béréindoague (Jeanne), rue Chanterrie.
3 — Pécol (Pauline), rue Brives.
4 — Savy (Alexandre-Marc), rue St-Barthélemy.
5 — Molinie (Louise), à St-Georges.
5 — Baudel (Marie Catherine), rue Fénelon.
Décès.
4 décembre Didié (Jeanne), sans profession, 36 ans, rue de la Liberté.
4 — Clavérie (Pierre-Léon), boulanger, 63 ans (hospice).
1 — Jaubert Joséphine, 5 ans, à la Citadelle (naturelle).
Pour la chronique locale: A. Layrou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet: 1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort; 2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Le Journal des Familles.

Abonnement: 2 fr. 60 par an.

Nos lecteurs ont tous entendu parler du Journal des Familles. Bien qu'elle n'existe pas depuis longtemps, cette publication laisse loin derrière elle toutes les feuilles du même genre. Les éloges qu'on lui prodigue dans tous les journaux ne sont que l'expression exacte de la vérité. On nous affirme de bonne source que le tirage de ce journal augmente de quatre à cinq milles par mois. C'est un succès énorme.

A quoi tient ce succès? Nous l'expliquons par une innovation heureuse de M. MARILLER, l'excellent Directeur du Journal des Familles. Il a reconnu et constaté que les publications destinées au foyer étaient en général peu intéressantes, peu instructives et beaucoup trop chères. Il a évité le premier écueil en adoptant un système de rédaction tout particulier que nous ne pouvons exposer ici au long, mais qui lui a valu les éloges des personnages les plus compétents.

Restait à fixer l'abonnement à un prix accessibles à tout le monde, tout en faisant une publication de luxe. Le Directeur s'est fait ce raisonnement fort simple: qu'il vaut mieux n'avoir que 25 ou 30 centimes de bénéfice par abonné sur un chiffre de cent mille, que d'avoir deux francs sur un chiffre de cinq ou six milles. C'est le système anglais.

Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à souscrire au Journal des Familles, à l'occasion des étrennes. Ils trouveront aux annonces de nouveaux renseignements. Administration et bureaux d'abonnement rue du Sentier, n° 9, à Paris.

(Voir aux Annonces).

Le succès considérable du Chocolat-Ménier a fait naître une foule de parasites, qui par des imitations de toutes sortes, forme des tablettes et des étiquettes, copies de médailles, couleur des enveloppes et du papier, aussi bien que par des appellations de fantaisie à peu près semblables au nom MENIER, cherchent à profiter de la juste renommée du Chocolat-Ménier pour substituer à sa place des produits inférieurs.

Nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre ces substitutions en leur recommandant de ne se servir que du chocolat portant le nom de MENIER, certains que nous sommes que nous défendrons ainsi le véritable intérêt du consommateur.

BACCALURÉATS ET ECOLES DU GOUVERNEMENT.

L'Institution Roger Momenheim, 2, rue des postes, à Paris, a présenté cette année, 8 candidats aux grandes écoles: un a été reçu à l'Ec. Polytechnique, n° 109; trois à l'Ec. centrale, nos 18, 81, 100; un à l'Ec. centrale d'architecture n° 5; un à l'école de Strasbourg. Aux quatre dernières sessions des baccalauréats, sur 92 élèves présentés, 70 ont été reçus, 34 pour les lettres, 36 pour les sciences. Dix ont été présentés au bac.-ès-sc.-restreint, tous ont été admis. Cours spéciaux pour les sessions d'avril et d'août et pour les écoles du gouvernement.

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs trouveront dans le chocolat de Desbrière, un purgatif agréable et efficace. — Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

PARFUM SANITAIRE

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très-chaude une cuillerée à Café de Vinaigre aromatique de COSMACETI. — Dépôts chez les bons parfumeurs.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

UN TIRAGE EN JANVIER. — GRANDES LOTERIES AUTORISÉES — VOULEZ-VOUS 350,000 fr.

POUR vos ETRENNES Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste) AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez douze billets pour toutes chances de gain de 552 lots. — 3 gros lots de 100,000, — 100,000, — 150,000 fr. (350,000 fr.) AVEC VOS 12 BILLETS

vous aurez toutes chances de gain de tous tirages Demandez immédiatement vos billets si POUR vos ETRENNES VOUS VOULEZ 350,000 fr.

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef: AUGUSTE VITU

Bureaux: 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris ABONNEMENT D'UN AN 54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'Étendard:

Le ministère de la guerre de Prusse vient de décider, en tenant compte de l'expérience de la dernière guerre, que l'administration de l'armée serait complètement réorganisée sur le modèle de l'administration militaire française.

Entre autres réformes, il est décidé que les fonctions administratives, jusqu'ici occupées par des emplois civils, seront attribuées à des officiers ayant accompli un certain nombre d'années de service.

— On annonce pour demain ou mercredi, la publication du nouvel écrit de Mgr Dupanloup sur la convention de septembre.

— C'est le 20 du courant et non le 3, ainsi qu'on l'avait annoncé, qu'aura lieu la séance de l'académie française où seront distribués les prix de vertu. C'est M. Dufaure qui lira le rapport préparé par M. Villemain.

Pour extrait: A. Layton.

ETUDE de M<sup>e</sup> VIVAL, avoué à Figeac.

L'adjudication des immeubles de Jean-Baptiste Colomb, propriétaire, demeurant et domicilié au village Campagne, commune de Camburat, aura lieu au tribunal de Figeac, le vendredi 4 janvier 1867, à neuf heures du matin. Ces immeubles sont divisés en 4 lots: 1<sup>er</sup> lot, mise à prix 1,000 fr. 2<sup>e</sup> lot, 100 fr. 3<sup>e</sup> lot, 50 fr. 4<sup>e</sup> lot, 400 fr.

Même Etude.

Le 4 janvier 1867, à la même heure, aura lieu l'adjudication des immeubles de Raccalou, frère et sœurs. Mise à prix 500 fr.

Même Etude.

Adjudication le 30 décembre 1866, à midi, devant M<sup>e</sup> H. de Farals, notaire à Lissac, des immeubles des enfants mineurs Antoine Bastilice, Lucien-Hippolyte Faussat. 1<sup>er</sup> lot, mise à prix 10,000 fr. 2<sup>e</sup> lot, 4,200 fr.

ETUDE de M<sup>e</sup> VAISSIÉ, avoué à Figeac.

Le 4 janvier 1867, à huit heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles de Jean Nastorg. Mise à prix 40 fr.

ETUDE de M<sup>e</sup> Marius BÉTILIE, avoué à Figeac.

L'adjudication des immeubles de l'enfant mineur Gaëtan Salasse, aura lieu devant M<sup>e</sup> Ayroles, notaire à St-Céré, le lundi 24 décembre à une heure de l'après-midi: 4 lots; mises à prix 600 fr.; 800 fr.; 1,900 fr.; 200 fr.

Echo du Quercy, n°

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTON

ETRENNES 1867

LE JOURNAL DES FAMILLES

ETRENNES 1867

Abonnement 2 fr. 60 par an.

Le Journal des Familles a rapidement conquis une place brillante parmi les publications destinées au foyer. Son succès tient au genre spécial de sa rédaction. Au lieu de consacrer ses colonnes à des oisivetés parisiennes, il donne des causeries spirituelles et instructives sur tout ce qui peut intéresser une famille où règne le bon goût, la morale, le travail. Les feuilletons sont d'une moralité parfaite. Plusieurs membres de l'Institut ont vivement recommandé le Journal des Familles comme une publication réunissant toutes les qualités du genre et appelée à un succès hors ligne.

— Depuis deux mois, le nombre des abonnés augmente de plus de mille par semaine.

Au reste, le Journal des Familles invite le public à juger par lui-même. En conséquence, il s'impose un sacrifice sans précédents dans la Presse et reçoit des abonnements d'essai au simple prix du revient matériel et des frais de poste. Ces abonnements sont ainsi fixés:

Edition ordinaire avec gravures dans le texte: un an, 2 fr. 60. Edition spéciale avec gravures dans le texte et en dehors du texte: un an, 3 fr. 60. Grande édition avec gravures de salon: un an, 5 fr. 60.

Les abonnements ne partent que du 1<sup>er</sup> janvier 1867, pour finir au 1<sup>er</sup> janvier 1868. En souscrivant immédiatement, les nouveaux abonnés recevront gratuitement les numéros d'Octobre, Novembre et Décembre 1866.

Aucune publication n'offre à ses abonnés de pareils avantages. Le Journal des Familles paraît tous les quinze jours en fortes livraisons contenant chacune la matière d'un volume de 100 pages. Il est imprimé en riches caractères sur papier glacé. Ses gravures défont toute concurrence.

La devise du Journal des Familles est: « Elever le cœur, fortifier l'esprit. » De fort belles primes à prix réduit sont mises à la disposition des abonnés à l'occasion des étrennes.

Le Journal des Familles veut être au foyer de tous. Pour arriver à ce but, il ne négligera aucun soin, ne reculera devant aucun sacrifice.

Adresser les abonnements en bons sur la poste au Directeur du Journal des Familles, rue du Sentier, 9, près la Bourse, à Paris. (On peut adresser des timbres-poste avec un supplément de 10 centimes par abonnement.)

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

LA VIGNE EN FRANCE

et spécialement dans le Sud-Ouest, par M. ROMUALD DEJERNON. — 4 beau vol. in-8°. . . . . 6 fr. »

PROCHAINEMENT,

LES ODEURS DE PARIS

par L. VEUILLOT. — 4 vol. . . . . 4 fr. »

A VENDRE

La plus belle Briqueterie du département du Lot, située dans la commune de Boissières, canton de Catus à 16 kilomètres de Cahors, donnant annuellement 5,000 fr. de bénéfice net, justifié.

S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M. Clabères, ancien négociant, qui est propriétaire, qui donnera entière satisfaction sur tous les renseignements désirables et pour le paiement.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES. CAFÉ DES GOURMETS. AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE — La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TREBUCIEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur Café des Gourmets. Ce délicieux produit est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de: Un million neuf cent vingt mille six cent kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil, Trois cent sept millions trois cent cinquante mille six cent tasses. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle. Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre: Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ et EXACTIT UDE. Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés. NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ORFÈVRE CHRISTOFLE MANUFACTURES: A PARIS, rue Bondy, 56: — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE). ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ELECTRO-CHIMIQUES AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE: Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous, même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contient encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr.; réellement Nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie. Notre représentant est: à Cahors, MM. Mandelli frères.

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

JACQUES SÉGUY PEINTRE MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n°55.

PLUS DE MAUX DE DENTS Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et Cie, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336; Paris, ph., rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

LE TEMPS JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE rédacteur en chef: A. NEEFTZER BUREAUX, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris. Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, Exiger: Pot en falence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: autorisée par décret impérial. Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREL; à Gourdon, LAFON-BESNIER, etc.

NOUVELLE ÉDITION, d'une cause fréquente et peu connue D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison. Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, RMASSON, lib. 26, r. de l'anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger. De même auteur: Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 10<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Perles. Débilité, suite d'excess. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préservatifs. Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (A franchir.)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Le propriétaire-gérant A. LAYTON.